

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
17

Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 juin 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

E/ Acquisition d'un local Allée Saint Sauveur le Vicomte

L'urbanisation du secteur dit « Sogenal », objet notamment d'un permis d'aménager en date de septembre 2010, entraîne l'accroissement du nombre de familles avec de jeunes enfants dans ce secteur. De nouvelles constructions dédiées à des logements seront prochainement initiées, permettant encore l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire.

Dans ce contexte, la Commune souhaite proposer de nouveaux services dans ce secteur, notamment en matière de petite enfance.

Le bâtiment dénommé « Le Carré d'Emeraude » dispose d'un local de plain-pied d'une surface d'environ 166 m² ainsi que 6 places de stationnement (dont 3 en sous-sol). Son emplacement, Allée Saint Sauveur le Vicomte, est idéal pour y envisager l'implantation d'une structure de type « multi accueil ».

Après d'actives négociations, la société BDP Marignan a donné son accord pour une cession au profit de la Commune au montant de 290 000 € HT soit 348 000 € TTC pour l'ensemble. Précision est ici faite que la TVA pourra être recouvrée, presque intégralement, via le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Par ailleurs, des contacts ont d'ores et déjà été initiés avec les services du Conseil Départemental, en particulier la PMI, en vue de l'obtention des agréments nécessaires ainsi qu'avec la CAF en vue d'un subventionnement.

La gestion de ce futur « multi accueil » pourra être déléguée à un partenaire extérieur, de la même manière que l'actuel « Espace Tout P'tits » situé rue des Vignes.

Considérant l'intérêt d'acquérir ce local en vue d'y accueillir un service de type « multi accueil »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

L'acquisition du bien immobilier précité au prix de 348 000 € TTC, hors frais de notaire,

MANDATE

Me Antonia Calderoli-Lotz, notaire à Mundolsheim, pour mener à bien cette transaction pour le compte de la Commune,

AUTORISE

La prise en charge de l'ensemble des frais en rapport, dont les frais notariaux,

AUTORISE

Le Maire à solliciter des partenaires pour obtenir des subventions et à signer tous les documents en rapport,

AUTORISE

M. Le Maire à signer les actes à venir ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la transaction.

Adopté à la majorité

15 voix pour

7 voix contre (EHRHART, GOETZ, KELLER, MOTA, PHILIPPOTEAU,
SCHNEIDER, TAGLANG)

3 abstentions (U. CURZOLA, LOTZ, A.P. SCHOCH-CURZOLA)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Théo KLUMPP

